

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2020 – 20H30

L'an deux mille vingt et le seize octobre à 20 heures 30, le conseil municipal de la Commune de Prats de Mollo-La Preste, régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations sous la présidence de Monsieur Claude FERRER, Maire.

### Étaient Présents :

Claude FERRER, Jeanne MAISON, Patrick DORANDEU, Paule GORCE, Philippe MOLY, Ghislaine PALAU, Francis VILA, Christian DUNYACH, Michèle AURIOL, Francine BORRAT, Alain PERRARD, Linda BINI, Bernard REMEDI, Jean-Michel FITE

Absents excusés : Elisa TELL

Secrétaire de séance Jean-Michel FITE

Les points suivants ont été traités :

### MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE POUR L'INSTALLATION DE L'EXPOSITION PERMANENTE DU CIAP

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Fort Lagarde va accueillir une exposition permanente du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) du GECT Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier (PAHT).

La convention proposée par le PAHT a pour objectif d'établir les conditions pour l'installation de la scénographie qui appartient à une des 10 antennes du CIAP.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un espace au Fort Lagarde pour l'installation de l'exposition permanente du CIAP du GECT PAHT

### RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA CASERNE DE GENDARMERIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'un projet de renouvellement du bail de la caserne de Gendarmerie de Prats de Mollo la Preste pour une période de 9 années du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2029.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

- De donner son accord sur le montant du loyer annuel de 45 114,00 € qui sera payé trimestriellement à terme échu ;
- D'accepter la durée dudit bail : 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 ;
- D'approuver la forme juridique, le mode et la périodicité de révision des loyers ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

### CONVENTION AVEC LA REGIE ELECTRIQUE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que les services de l'Etat (trésor public) ont demandé que les accords passés entre la Commune et la Régie Electrique concernant le financement soient régularisés par un écrit.

Monsieur le Maire propose de passer une convention avec la Régie Electrique Municipale pour finaliser par écrit une pratique qui existe depuis plusieurs années.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

- D'accepter les termes de la convention à passer avec la Régie Electrique Municipale pour le financement des travaux d'électrification rurale
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

#### ADHESION A L'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL-ÉCOLE - CONVENTION A SIGNER

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande faite par la Directrice de l'Ecole pour la mise en place de l'ENT-école (Espace Numérique de Travail) à l'école Georges Clerc.

L'Académie et la Commune se fixent pour objectif le développement des usages du numérique éducatif et de l'espace numérique de travail.

La convention proposée par l'académie a pour objet de définir le cadre de mise en œuvre de l'ENT-école pour les élèves de l'école Georges Clerc, de Prats de Mollo la Preste.

L'ENT-école offre à chaque usager un accès simple, dédié et sécurisé aux outils et contenus dont il a besoin.

La Commune assure l'équipement informatique et les accès internet nécessaires pour l'utilisation de l'ENT-école.

La contribution financière de la Commune est de 50 € TTC par année scolaire.

Après délibération le Conseil Municipal et à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec l'académie pour la mise à disposition d'un ENT-école à Prats de Mollo la Preste

#### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS QUI EN ONT FAIT LA DEMANDE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire de demandes de subventions de la part de diverses associations

Après délibération le Conseil Municipal et à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

- D'attribuer les subventions suivantes :

Association	Objet	Montant de la subvention
AAPPMA (pêche)	Nettoyage des berges, organisation de concours de pêche	400 €
ACCA	Maintenance des sentiers pédestres et forestiers	1 200 €
ADMR	Mise en place de l'Aide-ménagère à domicile ou d'auxiliaire de vie sociale	250 €
AU BONHEUR DES CHATS	Stérilisation identification des chats errants	1 000 €
CARTE BLANCHE	Organisation d'un festival du cinéma - courts-métrages	450 €
FNACA	Participation au devoir de mémoire	150 €
Haut Vallespir Athlétisme	Fonctionnement du Club d'athlétisme et de l'école – organisation de courses	700 €
Judo Club du Vallespir	Entraînements sportifs et échanges	350 €
Le souvenir français	Organisation collectes	150 €
Parents d'élèves	Aide aux activités extra-scolaires	2 000 €
Points de suspension	Promouvoir la littérature, faire connaître les auteurs et éditeurs locaux	600 €
Prats ToujOurs	Mission d'animation -gestion du patrimoine (voir convention)	25 000 €

Syndicat agricole du Vallespir	Participation aux manifestations agricoles du Vallespir – formation et réunions thématiques pour les exploitants agricole	500 €
Ténérife	Participation à la vie culturelle du village	250 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution de subvention à l'Association Prats ToujOurs.
- D'attribuer comme chaque année une subvention de 700 € au CCAS de Prats de Mollo la Preste pour l'aide à la prise en charge des téléalarmes.

#### CONTRAT DE FOURNITURE DE GAZ POUR LES SOUDURES AVEC AIR PRODUCTS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a demandé aux agents municipaux de fabriquer des barrières pour les espaces publics. Afin de réaliser les soudures, il est nécessaire de renouveler le contrat de location de bouteilles de gaz industriel (oxygène et acétylène).

Après avoir demandé 2 devis (Air Products et Linde), Monsieur le Maire propose qu'un contrat de fourniture, soit signé avec l'entreprise Air Products pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit Contrat avec Air Products

#### CONVENTIONS D'OCCUPATION A TITRE PRECAIRE DES LOGEMENTS DE L'ANCIENNE DOUANE

Monsieur le maire rappelle que des conventions d'occupation à titre précaire des appartements dits de l'ancienne douane ont été établies au bénéfice de M. et Mme KRYWALSKI Vincent, M. et Mme ROCHELLE Stéphane, Mme BELLOCQ Nicole.

Afin de permettre les démarches administratives des intéressés, Monsieur le Maire propose que les conventions soient reconduites pour une période de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, soit jusqu'au 28 février 2021.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents

DECIDE

- De reconduire les conventions d'occupation précaire des appartements dits de l'ancienne douane du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 28 février 2021
- Le montant du loyer reste à 334 € par mois
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

#### SERVICE JEUNESSE INTERCOMMUNAL – PARTICIPATION DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 21 octobre 2019, il avait été décidé d'apporter une aide aux familles afin de maintenir le service jeunesse au village.

La prise en charge d'un montant fixe (10 €) par enfant a révélé que certaines familles n'avaient aucune participation financière.

Monsieur le Maire propose que la prise en charge soit adaptée par un pourcentage.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

Lorsque la Communauté de Communes maintiendra l'ALSH et le PIJ sur le village, une aide financière aux familles domiciliées à Prats de Mollo la Preste sera apportée par la Commune ainsi qu'il suit :

- Sur le prix de journée : participation de 80 % du reste à charge, par jour et par enfant, limitée à un montant maximum de 10 € ;
- Sur les séjours au départ de Prats de Mollo la Preste : participation de 50 % du reste à charge par enfant, limitée à un montant maximum de 100 €.

#### COMMANDE D'ESSENCES ARBUSTIVES ET ARBOREES A LA PEPINIAIRE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire propose que la Commune commande, à la pépinière départementale, des essences arbustives et arborées pour les plantations des divers espaces publics : Place du Verger, Espace LLuis LLach, Jardin Paul Bernard, Cour de l'école, Lotissement Can Fonts

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents

DECIDE :

- De commander les plants suivants :

07 MURIER PLATANE

03 ALBIZZIA

02 VITEX

02 LAURIER ROSE

08 CISTE A FEUILLES DE SAUGE

05 GRENADIER NAIN

05 SPIREE BLEUE

40 LAVANDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte s'y afférent.

#### NOUVELLES COMMISSIONS DE TRAVAIL A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que de nouvelles commissions ont été créées à la Communauté de Communes du Haut Vallespir et qu'il y a lieu de désigner des représentants.

Il s'agit de la Commission environnement, développement durable et de la commission bois-énergie, forêt, réseau de chaleur, Canigó Grand Site pour lesquelles il faut un titulaire et un suppléant.

Le conseil municipal à la majorité décide de procéder au vote à main levée, pour désigner ces représentants.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents

DESIGNE :

- Commission Environnement, développement durable : Titulaire Paule GORCE – Suppléant Patrick DORANDEU
- Commission Bois-énergie – Forêt – Réseau de Chaleur – Canigó Grand Site : Titulaire Alain PERRARD – Suppléant Jeanne MAISON